

**PROTOCOLE DE SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE  
SPORTIFS INSCRITS SUR LES LISTES HAUT NIVEAU  
DU MINISTRE DES SPORTS - SAISON SPORTIVE 2018-2019**

➤ Les athlètes inscrits sur les listes ministérielles des Sportifs Haut Niveau sont soumis à une Surveillance Médicale Réglementaire. Cette surveillance vise à préserver au mieux la santé des sportifs au regard de leur pratique intensive (*articles L231-6 et R.3621-3 du code de la santé publique*).

**I – La Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) :**

- **Examens médicaux :**

Selon le calendrier sportif et des délais imposés devant être respectés, chaque athlète reçoit 2 prescriptions médicales par an signés par le Dr Jean-Michel SERRA.

➤ La 1<sup>ère</sup> prescription médicale comprend :

- Un **examen médical** effectué par un médecin diplômé en **médecine du sport** incluant :
  - Un **électrocardiogramme de repos** avec compte-rendu médical (*interprété et signé*).
  - Un entretien abordant notamment les antécédents de blessures.
  - Un examen physique évaluant en particulier les systèmes musculo-ligamentaires et articulaires soumis aux spécificités de la discipline.
  - Des mesures anthropométriques.
  - Un bilan diététique (*à partir du questionnaire pré-rempli par l'athlète*), des conseils nutritionnels, aidés si besoin par des avis spécialisés coordonnés par le médecin selon les règles de la profession.
  - Un bilan psychologique, (*à partir du questionnaire pré-rempli par l'athlète*).
  - Un bilan de surentraînement, (*à partir du questionnaire pré-rempli par l'athlète*).

- Un **bilan dentaire**

➤ La 2<sup>ème</sup> prescription médicale comprend :

- Un **examen médical** effectué par un médecin diplômé en **médecine du sport** incluant :
  - Un entretien abordant notamment les antécédents de blessures.
  - Un examen physique évaluant en particulier les systèmes musculo-ligamentaires et articulaires soumis aux spécificités de la discipline.
  - Des mesures anthropométriques.
  - Un bilan diététique (*à partir du questionnaire pré-rempli par l'athlète*), des conseils nutritionnels, aidés si besoin par des avis spécialisés coordonnés par le médecin selon les règles de la profession.
  - Un bilan psychologique, (*à partir du questionnaire pré-rempli par l'athlète*).
  - Un bilan de surentraînement, (*à partir du questionnaire pré-rempli par l'athlète*).

- **Examens Biologiques sanguins :**

Selon le calendrier sportif et des délais imposés devant être respectés, chaque athlète reçoit 2 ou 3 prescriptions biologiques par an signées par le Dr Frédéric DEPIESSE.

**ATTENTION** : les analyses de sang sont à faire obligatoirement dans un des laboratoires agréés par la Fédération. (La liste est disponible sur le site internet de la FFA et sera jointe à la prescription).

*Le laboratoire agréé enverra le prélèvement au Laboratoire Bouvier qui se chargera de l'analyser et de faire parvenir à l'athlète une copie des résultats.*

## **II – Tarifs et Remboursements des Examens :**

- **Tarifs :**

La FFA prend en charge tous les examens demandés à hauteur du plafond de remboursement Fédéral :

- Visite médicale avec un compte-rendu écrit comprenant ECG de repos et étude des questionnaires diététique, psychologique et de surentrainement : **70 €**
- Visite médicale avec un compte-rendu écrit sans ECG de repos : **50 €**
- Bilan dentaire : **25 €**

*L'athlète ne doit pas présenter sa carte vitale lors de ces visites chez les différents praticiens ⚠*

- **Remboursements :**

Deux possibilités existent pour le remboursement des factures.

- Soit le praticien envoie directement la facture à la Fédération
- Soit l'athlète avance le règlement et sera remboursé ensuite par la Fédération

**Attention** : Dans ces 2 cas, le remboursement des factures se fait **seulement à la réception** de la facture **ET** des résultats.

Il est nécessaire de nous indiquer la personne à rembourser (Athlète ou Praticien) et son adresse.

**Les examens complémentaires ne seront pas pris en charge par la Fédération s'ils n'ont pas été demandés par le Dr SERRA ou le Dr DEPIESSE.**



Département Médical de la Fédération Française d'Athlétisme  
33 Avenue Pierre de Coubertin  
75640 PARIS CEDEX 13  
01 53 80 70 39  
medical@athle.fr

### III - Envois des résultats :

- Les résultats seront à envoyer par courrier simple à l'ordre du :

Service médical de la FFA  
33 avenue Pierre de Coubertin  
75640 PARIS Cedex 13

Ou par mail en fichier PDF à l'adresse [medical@athle.fr](mailto:medical@athle.fr)

Les résultats peuvent être envoyés par le médecin ou par l'athlète.

*L'athlète doit toujours garder une copie des résultats  $\Delta$ .*

### IV - Petits points supplémentaires :

- Il est indispensable de nous tenir informés en cas d'études/stages à l'étranger ou si la saison est interrompue suite à une blessure.
- Pour savoir où vous en êtes de votre suivi, il vous suffit de contacter l'Assistante médicale de la Fédération, Albane PARISOT :
  - par téléphone : 01 53 80 70 39
  - par mail : [medical@athle.fr](mailto:medical@athle.fr)